

# DÉTAIL DES GARANTIES

↓  
Votre simulation  
Personnalisée

En fonction de votre budget et de vos besoins, vous choisissez la formule la plus adaptée parmi les 3 proposées.

Les garanties sont exprimées en pourcentage des frais réels ou sous la forme de forfaits. La franchise est appliquée aux frais chirurgicaux, médicaux et de césarienne. Les plafonds de garanties, forfaits et franchises s'entendent par Animal assuré et par année de souscription, à l'exception des frais de césarienne qui s'entendent par vie de l'Animal assuré.

GARANTIES			
	Formule 50	Formule 80	Formule 100
<b>FRAIS CHIRURGICAUX ET MEDICAUX</b>			
Hospitalisation, analyses, examens, euthanasie	50 %	80 %	100 %
Consultations et visites vétérinaires			
Soins, médicaments prescrits			
Frais de transport en ambulance animalière			
<b>FRAIS DE CESARIENNE</b>			
Prise en charge des frais de césarienne une fois dans la vie de la chienne <sup>(1)</sup>	100 €		
<b>FRANCHISE</b>			
Montant de la franchise <sup>(2)</sup>	10 € / année de souscription	30 € / année de souscription	75 € / année de souscription
<b>PREVENTION</b>			
Prise en charge de vaccins, vermifuge, stérilisation, castration, puce électronique, bilan annuel de santé, ostéopathie, désensibilisation, collier et médicament antiparasitaire		45 € / année de souscription	85 € / année de souscription
<b>PLAFOND ANNUEL DE GARANTIES</b>			
Plafond maximum par Année de souscription	1 000 €	1 500 €	2 000 €

(1) Hors races suivantes : bull-dog, bouledogue français, mastiff, scottish-terrier, bull-terrier miniature, braque allemand, clumber spaniel, pékinois, dandie dinmont terrier et boston terrier.

(2) Doublement des franchises à partir de l'année de souscription au cours de laquelle l'Animal Assuré atteindra l'âge de 11 ans. Les franchises ne s'appliquent pas aux garanties Prévention et ne sont pas comprises dans le plafond annuel de remboursement.

Les délais d'attente sont de **30 jours en cas de maladie, 2 jours en cas d'accident et de 180 jours en cas de césarienne.**

## QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR ÊTRE ASSURÉ ?

Votre chien ou votre chat peut être assuré si :

- › Il n'appartient pas à un élevage
- › Il n'est pas dressé à la chasse à courre
- › Il est âgé d'au moins 3 mois et de moins de 6 ans
- › Il est tatoué au dermographe ou par identification électronique
- › Il est à jour de ses vaccins et rappels

### À NOTER

- › Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens d'attaque) et de 2<sup>e</sup> catégorie (chiens de garde et de défense), tels que définis par les articles L211-11 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et par l'arrêté du 27 avril 1999, peuvent être assurés moyennant une majoration du tarif de 17 %.

**-15%**  
À PARTIR DU  
2<sup>e</sup> ANIMAL <sup>(3)</sup>

COTISATIONS 2017			
COTISATION MENSUELLE TTC EN EUROS			
	FORMULE 50	FORMULE 80	FORMULE 100
<b>CHIENS</b>	14,20 €	30,75 €	49,99 €
<b>CHATS</b>	12,92 €	26,29 €	40,08 €

(3) Cette réduction s'applique sur la cotisation la moins chère.